



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : François Bruchez (PDC)

Rapporteur : Dominique Thiévent (LR+G)

Membres : Guillaume Borsa (PDC), Alain Duroux (PDC), Catherine Frossard (PDC), Stéphanie Dirac (LR+G), Mireille Brouchoud (LR+G), Olivier Baseggio (LR+G), Virginie Dubuis Gschwend (Verts).

Suppléants : Olivier Goetschi (PDC), Elisa Berdayes (PDC), Anaïs Mottiez (LR+G), Janique Zullo (LR+G), Telma Hutin (Verts).

1. PRÉAMBULE

Le budget 2022 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 13 octobre 2021 et a été mis à notre disposition sur le site de la commune le 22 octobre 2021.

La Commission de gestion s'est réunie à 3 reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse du budget 2022 : les 8, 10 et 24 novembre 2021.

La CoGest a procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, de la planification 2022-2025 et de la situation globale.

Le Président de la Municipalité, Xavier Lavanchy, et le chef des finances, Léonard Roserens, ont participé à la dernière séance pour répondre aux questions.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Charges du personnel p. 5

Quelle est l'évolution du nombre d'Equivalents Plein Temps depuis 2017 ?

L'évolution du nombre de collaborateurs (Nbre) ainsi que des Equivalents Plein Temps (EPT) par dicastère sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Dicastère	2017		2018		2019		2020		2021		Différence 17/21	
	Nbre	EPT	Nbre	EPT								
Administration	10.00	8.50	11.00	9.60	12.00	10.00	12.00	10.00	13.00	10.00	3.00	1.50
APEA	5.00	2.30	4.00	2.20	4.00	2.60	4.00	2.60	4.00	2.60	-1.00	0.30
Conciergerie	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	-	-
Intégration	1.00	0.40	1.00	0.40	1.00	0.40	1.00	0.40	1.00	0.40	-	-
Médiathèque	2.00	1.05	2.00	1.05	2.00	1.05	2.00	1.05	2.00	1.05	-	-
Petite enfance	7.00	4.35	7.00	4.65	8.00	5.05	7.00	4.70	7.00	4.70	-	0.35
Police	8.00	7.50	8.00	7.50	8.00	7.60	8.00	7.60	8.00	7.60	-	0.10
SOC	5.00	2.60	5.00	3.60	5.00	3.60	5.00	3.60	6.00	4.80	1.00	2.20
Sports-jumelage	3.00	2.25	3.00	2.30	3.00	2.30	3.00	2.30	3.00	2.30	-	0.05
Tourisme	2.00	1.30	2.00	1.30	3.00	1.90	4.00	2.40	4.00	2.40	2.00	1.10
TPEV	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	-	-
Jeunesse							1.00	0.60	1.00	0.60	1.00	0.60
Totaux	54.00	41.25	54.00	43.60	57.00	45.50	58.00	46.25	60.00	47.45	6.00	6.20

Différences 2017-2021

Equivalents Plein Temps + 6

Masse salariale + CHF 570'000.- (+11.6%)

A quoi correspond le secteur "Commission" et comment expliquer l'augmentation de 48 % entre les budgets 2021 et 2022 ?

Les salaires des membres du Conseil Municipal sont répartis entre le poste « Conseil Municipal » et le poste « Commissions ». En 2022, dans le poste « Commissions », nous y avons intégré le salaire du juge de commune et celui de la vice-juge ce qui, il est vrai, fausse la comparaison. A l'avenir nous allons créer un secteur propre à la justice, comme cela est le cas pour l'APEA.

La Cogest se montre satisfaite de la bonne tenue des charges salariales pour 2022 suite à la réduction du nombre de conseillers. La municipalité doit contenir la hausse de ces coûts qui étaient en constante augmentation depuis 2017.

Le Conseil Communal est également heureux que les prévisions mentionnées au printemps 2020 dans « L'explication du Conseil Municipal concernant la votation communale relative à la diminution du nombre de Conseillers Municipaux » se soient avérées très pessimistes et que les CHF 200'000.- de coût annuel supplémentaire n'ont pas et ne seront pas atteints.

Nous avons remarqué que la commune avait recruté de nombreux collaborateurs en 2021.

Ci-dessous vous trouverez le tableau du turnover 2021 de l'ensemble du personnel communal.

Modification du taux d'activité				
Date	Employé	Secteur	Taux d'activité	Poste
01.01.2021	Vouillamoz Natacha	Administration	60	Secrétaire municipale adjointe
01.01.2021	Rappaz Augustine	Administration	50	Collaboratrice administrative
01.01.2021	Gex Robert	Service Technique	100	Chef "I & E"
01.01.2021	Chuat Nicole	Administration (ST)	90	Collaboratrice administrative
01.01.2021	Pereira Negri Kevin	OT	65	Collaborateur administratif
01.03.2021	Rappaz Augustine	Administration	80	Collaboratrice administrative
01.04.2021	Aymon Sandrine	Finances et contributions	80	Collaboratrice contributions
01.08.2021	Rovira Jean-Gabriel	Piscine	80	Maître de bain

Début d'activité - CDI				
Date	Employé	Secteur	Taux d'activité	Poste
01.01.2021	Haas Cédric	SOC	100	Collaborateur administratif
01.01.2021	Rouiller-Monay Didier	Service technique	100	Chef "U&B"
01.02.2021	Jordan Sonia	APEA	40	Collaboratrice administrative
01.02.2021	Link Léa	APEA	sur appel	Greffière
08.02.2021	Kappeler Nicolas	PIS	100	Agent de police
01.03.2021	Aubert Nicolas	Bâtiments	100	Agent d'exploitation
01.06.2021	Froidevaux Sacha	PIS	100	Agent de police
01.06.2021	Gander Chantal	Finances et contributions	80	Collaboratrice financière
01.06.2021	Pascal Chambrier	TPEV		Employé déchetterie
01.07.2021	Rexhep Jetullahi	Administration (apprenti)	100	Apprenti
01.07.2021	Luca Dionisotti	Administration (apprenti)	100	Apprenti
01.08.2021	Lacroix Renaud	Piscine	100	Maître de bain
16.08.2021	Robatel Sylvain	Finances et contributions	100	Collaborateur financier
01.09.2021	Gaillard Loïc	Piscine		maître de bain auxiliaire
01.09.2021	Bonvin Tifany	La Dzèbe	50	Educatrice socio-culturelle
01.10.2021	Duvoisin Eric	PIS	100	Agent de police
01.11.2021	Rey-Bellet Cyrille	APEA	80	Président

Début d'activité - CDD				
Date	Employé	Secteur	Taux d'activité	Poste
02.07.2021	Lugon Sophie	Finances et contributions	100	Collaboratrice financière
01.08.2021	Staub Helena	Crèche-garderie-UAPE	60	éducatrice en formation à 60%
01.08.2021	Dubois Célia	Crèche-garderie-UAPE	100	Stagiaire probatoire
01.08.2021	De Becdelièvre Clothilde	Crèche-garderie-UAPE	100	Stagiaire probatoire
01.08.2021	Lonfat Lucas	TPEV	100	Civiliste

Fin d'activité - Retraite				
Date	Employé	Secteur	Taux d'activité	Poste
31.03.2021	Clément Diego	Bâtiments	100	Concierge
31.12.2021	Girardet Brigitte	APEA	60	Présidente

Fin d'activité				
Date	Employé	Secteur	Taux d'activité	Poste
31.01.2021	Urso Silvia	APEA	40	Collaboratrice administrative
30.04.2021	Aymon Sandrine	Finances et contributions	80	Collaboratrice contributions
31.05.2021	Favre Steve	PIS	100	Agent de police
31.07.2021	Brstilo Marina	Crèche-garderie-UAPE	60	éducatrice en formation à 60%
31.07.2021	Hodovic Fatima	Crèche-garderie-UAPE	100	Stagiaire probatoire
31.07.2021	Staub Helena	Crèche-garderie-UAPE	100	Stagiaire probatoire
31.07.2021	Davet Mathias	Piscine		maître de bain auxiliaire
31.07.2021	Spalinger Lionel	Piscine		maître de bain auxiliaire
31.08.2021	Kappeler Nicolas	PIS	100	Agent de police
31.08.2021	Bourgeois Lionel	La Dzèbe	50	Animateur socio-culturel
31.08.2021	Froidevaux Sacha	PIS	100	Agent de police
30.09.2021	Jetullahi Alban	Finances et contributions	100	Collaborateur financier
30.09.2021	Exposta Christophe	Piscine	70	Maître de bain
30.09.2021	Délez Vincent	Bâtiments	100	Concierge

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

012.3053.01 p.7 Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents

012.3055.01 p.7 Cotisations de l'employeur aux assurances maladie

S'agit-il d'une nouvelle prestation ou d'une répartition ? Cette remarque vaut également pour les autres postes du budget 2022 avec un libellé identique.

L'entrée en vigueur du MCH2 nous oblige à identifier clairement les cotisations « maladie » des cotisations « accident ». Jusqu'à présent ces charges étaient regroupées dans un seul et même compte. Cela est valable pour l'ensemble des dicastères.

022.3300.60 p.8 Amortissements - Matériel

S'agit-il de l'amortissement lié aux investissements informatiques ?

Effectivement, il s'agit des amortissements liés aux investissements informatiques et principalement à ceux causés par la migration informatique.

Ne faudrait-il pas changer le libellé en « Amortissements – Matériel informatique » ?

Le correctif sera apporté lors du bouclage des comptes 2021.

029.4470.01 p. 9 Campus du Scex

Avec la nouvelle comptabilité MCH2 et les amortissements liés à la durée de vie de l'objet, cela signifie-t-il que si un bâtiment est rasé pour en construire un autre, celui-ci doit-il être entièrement amorti ? Quelle dette reste-t-il sur le campus du Scex ?

Les anciens baraquements ainsi que les vestiaires et la buvette seront détruits. En revanche, le bâtiment construit en 2006 sera gardé. Le problème se pose sur la partie vestiaire et buvette qui figure encore dans nos comptes pour un montant de CHF 490'000.-. Il faudra en effet avoir complètement amorti cette somme à la date de la démolition des bâtiments.

Sur le bâtiment construit en 2006 il reste une dette bancaire à ce jour de CHF 300'000.- ; dette qui sera totalement amortie en 2027.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

111.3010.04 p. 11 Traitements du personnel de police

Qu'en est-il de la nouvelle convention intercommunale ?

Aucune nouvelle convention intercommunale n'a été signée à l'heure actuelle. La convention existante est toujours applicable entre les communes partenaires. Cette convention peut être dénoncée 6 mois avant la fin d'une législature, pour la législature suivante.

Si des insatisfactions existent au niveau des services globaux rendus par la PIS, relevons également de grosses frustrations sur les montants payés par certaines communes – dont St-Maurice – par rapport aux autres communes partenaires. Cette participation communale passe quasiment du simple au triple en terme de coût par habitant ce qui n'est plus supportable.

Y-a-t-il suffisamment de personnel la nuit ?

Actuellement non. Nous sommes assez loin des besoins mentionnés dans la convention signée avec le canton et qui permettraient de garantir une permanence 24 heures sur 24.

N'a-t-on pas prévu de budget pour l'engagement d'un nouveau policier en 2022 ?

Etant donné les incertitudes actuelles quant à l'avenir de notre corps de police, décision a été prise de geler les engagements pour l'instant.

En revanche, la PIS fonctionne avec 7 agents depuis de nombreuses années. A ce jour, ils ne sont que 6, raison pour laquelle un engagement sera effectué en début d'année prochaine.

111.4309.01 p. 12 Contributions diverses

De quelles contributions s'agit-il ?

Il s'agit principalement des recettes liées aux conventions que la PIS a avec la Migros ainsi que l'hôpital de St-Amé pour le contrôle de leur parking.

122.3000.01 p. 13 Traitements des membres des autorités

Qu'est-il entendu par membres des autorités ? Quelles sont les charges concernées ?

Il s'agit en réalité du traitement de l'ensemble du personnel de l'APEA (Président, Vice-Présidente ainsi que 2 collaboratrices). Le terme « autorité » désigne dans ce cas-là l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et non pas l'autorité politique.

140.3099.01 p. 13 Autres charges de personnel

Que contient ce poste ? Qu'est ce qui justifie cette augmentation ?

L'augmentation de ce poste est liée à une formation de « Spécialiste en office de la population » pour Mme Sok et Mme Torres. Le coût de la formation est de CHF 3'800.- par personne.

151.3632.07 p. 14 Participation SDIS Fortifications

Notre participation augmente, quelle en est la raison ? Cette augmentation va-t-elle perdurer ?

Le budget établi par l'Association prévoit un achat de véhicule de CHF 40'000.-. Cet achat a été budgétisé dans le compte de fonctionnement, faisant augmenter ce dernier de manière ponctuel. Il conviendra, lors du bouclage des comptes 2022, de déterminer s'il ne serait pas plus judicieux de comptabiliser cet achat dans les investissements et d'imputer uniquement l'amortissement annuel dans les comptes de fonctionnement.

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

212.3010.14 p. 17 Maître de natation

Pourquoi ce poste diminue-t-il de CHF 17'200.- ?

Les départs à la retraite de la titulaire du poste ainsi que de son remplaçant et l'engagement d'un nouveau collaborateur expliquent cette différence au niveau des coûts. En effet, le travail préparatoire nécessaire à l'ancienne titulaire est en baisse du fait que le maître de natation actuel travaille déjà sur place, au Centre Sportif.

213.3120.01 p. 18 Eau, énergie, combustible, élimination déchets

Le montant prévu au budget nous paraît bien optimiste si l'on devait faire face à une hausse durable de l'inflation et/ou des taxes. Cette remarque s'applique par analogie aux différents postes du budget 2022 au libellé identique.

Pour ce compte en particulier, l'incidence pour notre Commune est nulle étant entendu que cette charge est refacturée au CO par le compte de recette n° 213.4240.55. Pour les autres comptes, nous avons essayé de trouver un équilibre avec les comptes effectifs des années précédentes. Il existe, il est vrai, une marge d'appréciation.

213.4470.10 p. 19 Location de la salle de gym

S'agit-il de la location pour des manifestations ? Cette salle est-elle par ailleurs occupée régulièrement le soir ?

Les deux demi-salles de gym du Cycle d'Orientation sont occupées tous les soirs de la semaine par les sociétés sportives de la Commune ainsi que les samedis pour des matchs. Ces 2 salles sont mises à disposition des sociétés gratuitement.

Le montant budgété correspond aux rares locations annuelles pour l'utilisation des salles. A titre d'exemple, l'Association Valaisanne des Professeurs de Sport loue chaque année une demi-salle pour l'organisation d'un tournoi de sport.

CO1	07h45 - 12h30			cycle orientation			matchs basket (10:30-12:30) (15:00-20:00)
	07h45 - 16h30	cycle orientation	cycle orientation	dès 15h30	cycle orientation	cycle orientation	
	17h00 - 18h30	basket dès 16H45	basket		basket	badminton	
	18h30 - 20h00	basket	UHC	badminton	basket		
	20h00 - 22h00	basket	UHC	badminton	basket		
CO2	07h45 - 12h30			cycle orientation			
	07h45 - 16h30	cycle orientation	cycle orientation		cycle orientation	cycle orientation	
	17h00 - 18h30	badminton	basket	dès 17h45	basket	UHC	
	18h30 - 20h00	basket	UHC	badminton	basket		
	20h00 - 22h00	basket	UHC	badminton	basket		

272.3300.57 p. 20 Amortissements – Bâtiments HEP

Ce bâtiment ne nous appartenant pas, à quoi se réfère cet amortissement ?

En notre qualité de Commune site, nous devons participer non seulement aux coûts de fonctionnement de la HEP, mais également aux investissements liés à leur bâtiment. Nous amortissons ensuite lesdits investissements selon les règles en vigueur du MCH2. Il est à noter que ce principe est également valable pour notre participation aux routes cantonales (compte n° 613.3660.13).

272.3631.04 p. 20 Participation communale – HEP

Les frais de fonctionnement sont toujours plus conséquents. Nous invitons la municipalité à poursuivre la réflexion amorcée et à prendre les mesures qui s'imposent si nécessaire.

La modification de la loi sera débattue par le Parlement valaisan lors de sa séance de décembre prochain. Ce qui apparemment devrait être adopté est l'abandon progressif du préciput de 10% pour les Communes site. Pour mémoire, cela représenterait à terme une diminution de charge de l'ordre de CHF 800'000.- pour notre ville. Dans son projet de loi, le canton prévoirait une baisse dégressive sur 4 ans (1/4 par année). Toutes ces informations sont évidemment à mettre au conditionnel, la Municipalité n'étant pas maître de ces décisions. En revanche, le Conseil Municipal s'est montré

favorable à l'implantation d'une nouvelle HEP sur son territoire si la modification de loi devait être adoptée selon les critères mentionnés précédemment.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

322.3636.22 p. 23 Salle du Roxy

Quel avenir la municipalité veut donner à ce bâtiment, dont la situation est centrale à St-Maurice? Y-a-t-il d'autres charges à prévoir à moyen terme ou des risques avec ce bâtiment ?

Si un arrangement existe entre la Société de Développement et notre Commune concernant la conciergerie de ce bâtiment, il est à noter que ce dernier est propriété de la SD.

341.4250.06 p. 25 Entrées piscine

Le montant attendu au budget n'est-il pas trop optimiste ? S'est-on basé sur les chiffres 2021 ?

Nous espérons vivement que les entrées piscines soit identiques à la période pré Covid et correspondent à nos prévisions budgétaires. Nous sommes optimistes étant donné les chiffres d'entrées piscine depuis la réouverture en août 2021.

341.4470.06 p. 25 Location appartement CSS

Pourquoi cette diminution ?

L'appartement a été reloué en 2021 après le départ à la retraite de l'ancien locataire. Le montant budgété en 2021 a été trop optimiste par rapport aux contraintes liées à cet appartement (accès, bruit). En revanche, la location 2022 est supérieure à celle de 2020 et des années précédentes.

342.3010.01 p. 25 Traitement du personnel administratif

Qu'est ce qui explique cette augmentation ?

Des investissements étant prévus au niveau du parc intergénérationnel d'Epinassey ainsi qu'au niveau du parc de la Tuilerie en 2022, une part des salaires de notre personnel « urbanisme » a été répercutée dans ce poste.

342.3300.68 p. 26 Amortissement Place de Jeux

Ce poste augmente sensiblement. De quelle place de jeux s'agit-il ?

Il s'agit de l'amortissement lié aux investissements du parc intergénérationnel prévu à Epinassey ainsi que de ceux liés au parc de la Tuilerie. Le libellé du compte n'est pas des plus pertinents et sera adapté.

2.4 SANTÉ

431.3631.12 p. 28 Prise en charge des addictions

Comment sont utilisés les fonds pour ce poste ?

Charge facturée par le canton du Valais jusqu'à fin 2019. Dès l'année 2020 ce coût n'est plus répercuté dans ce dicastère communal.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

545.3631.14 p. 31 Placement enfants hors canton

A qui sont destinés ces CHF 10'000.- ?

Au niveau de l'assistance sociale, si un enfant doit être placé dans une structure spécialisée non disponible dans le canton, la charge y relative sera imputée dans ce compte. A noter qu'aucun montant n'a été affecté à ce compte au cours des 4 dernières années.

545.4309.01 et 572.4631.05 p. 32 Contributions diverses

Quelles contributions sont attendues pour un total de CHF 82'000.- ?

A mettre en regard du compte 572.3637.09. Certaines charges de l'aide sociale sont « avancées » en totalité par la Commune, puis refacturées au Canton. Cela varie d'une année à l'autre.

572.4631.05 p. 32 Remboursement mesure de réinsertion

Ce poste varie sensiblement. De quels revenus s'agit-il ?

La remarque ci-dessus s'applique pleinement à ce compte. Les coûts de réinsertion professionnelle sont pris en charge durant l'année par la Commune puis une partie est refacturée semestriellement au canton, service de l'action sociale.

2.6 TRAFIC

615.4240.10 p. 36 Taxe de parage

Comment s'est passé le renouvellement des abonnements après la première année d'utilisation ?

Quelle proportion des revenus provient des abonnements ?

Les recettes des taxes de parage 2021 devraient être proches de celles de 2020. Les revenus provenant des abonnements représentent le 40% de l'ensemble des recettes de parage.

623.3631.08 p. 36 Part aux frais du trafic ferroviaire

Après avoir baissé lors du budget 2021, pourquoi retrouve-t-on un niveau similaire à celui des comptes 2020 ?

Il s'agit d'une participation communale à l'indemnité pour les coûts non couverts du trafic régional des voyageurs. Montant pouvant évoluer d'une année à l'autre en fonction des travaux réalisés sur les communes desservies. S'il est vrai que pour les 2018 et 2019 le coût était inférieur à CHF 90'000.- nous avons malgré tout souhaité être prudent et adapter le budget 2022 aux comptes 2020.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

730.3000.01 p. 39 Gestion des déchets, charges de personnel

L'augmentation est-elle liée à des heures d'ouverture plus larges ?

L'augmentation est surtout liée au temps que devra consacrer notre personnel sur des projets comme l'amélioration des Ecopoints et la création d'une nouvelle déchetterie. A noter que ces coûts seront refacturés à STEP SA au travers du compte de recette n° 730.4309.01 étant entendu que c'est cette dernière qui sera propriétaire des ouvrages.

730.4240.03 p. 40 Participation Lavey pour la déchetterie

Comment se fait-il que nous ne percevions plus cette participation ?

La déchetterie étant en main de STEP SA dès janvier 2022, cette contribution n'a plus raison d'être. En revanche, une nouvelle clé de répartition, basée sur le nombre d'habitants entre Lavey et St-Maurice sera effective dès 2022 et applicable dans STEP SA.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

840.3100.03 p. 44 Matériel de bureau

840.3113.01 p. 44 Matériel informatique

Nous espérons que cet argent sera utilisé de manière judicieuse. Le budget prévoit CHF 18'500.- en 2022 contre CHF 10'250.- en 2020. La Cogest tient à encourager les petites économies.

840.3636.18 p. 45 Part. structure régionale

Le budget 2021 mentionne CHF 25'000.- et votre remarque indique un coût de CHF 35'000.- pour le Parc Naturel Régional. Comment sera utilisé le solde de CHF 24'000.- ?

Un montant de l'ordre de CHF 25'000.- est prévu pour Pro Agauno et ne devrait en effet pas figurer dans ce compte, mais avoir un compte propre à lui. Cela sera rectifié lors de l'établissement des comptes.

850.3130.09 p. 45 Promotion de l'industrie et du commerce

La hausse de ce poste est à mettre en lien avec la stratégie de la nouvelle municipalité. Qu'est-il concrètement entrepris pour promouvoir l'industrie et le commerce ?

Il s'agit pour l'heure d'un budget « d'intention ». Le Conseil Municipal veut clairement mettre l'accent sur notre promotion économique et l'objet qui l'occupe actuellement est le développement du secteur des Perris.

871.30 p. 46 Charges de personnel

Les gestions administrative et technique de la distribution électrique ont été sous-traitées par SES Energies SA à SEIC SA depuis le début de l'année 2021. La différence entre les budgets 2021 et 2022 est insignifiante. Pouvez-vous nous expliquer le pourquoi ?

La partie comptable ainsi que certaines prestations du service technique sont toujours effectuées par le personnel de notre Commune. Notons que la totalité de ces charges est refacturée au travers du compte de recette n° 871.4309.01.

871.4451.01 p. 46 Revenus Société électrique

Le budget prévoit des revenus de CHF 250'000.- pour 2022. Cette entrée financière est inférieure de 25% à ce qui était attendu en 2021. La différence de CHF 80'000.- est significative. Peut-on avoir une explication ?

Dans le contexte du marché électrique actuel, il est malheureusement de plus en plus évident que les revenus dégagés par ce secteur vont baisser pour notre Commune. Le Conseil Municipal est conscient que la structure actuelle ne permet ni de répondre aux exigences des nouvelles normes et technologies (smart metering ou compteurs intelligents) ni de répondre aux exigences et attentes

de nos clients (stockage de l'énergie produite par un ménage). Le Conseil Municipal accepte donc cette diminution de revenus tout en étant persuadé que les avantages pour le consommateur final compenseront largement ladite baisse.

Pour rappel, lors de la vente du réseau électrique, les revenus projetés étaient estimés à environ CHF 400'000.-. De plus, nous n'avons pas encore pu consulter les comptes de SES Energie 2020 que nous avons demandés. Les comptes nous ont finalement été remis durant la séance du 24 novembre 2021.

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

930.4621.10 p. 49

Nous relevons que St-Maurice reçoit toujours une somme conséquente de la péréquation financière et que ce montant va augmenter de 3% en 2022.

963.4420.90 p. 51 Gain patrimoine financier

Existe-t-il une stratégie sur du long terme pour la gestion du patrimoine immobilier ?

Durant l'année 2021 le Conseil Municipal s'est réuni à plusieurs reprises, dont certaines fois avec les chefs de service, afin d'élaborer des stratégies sur le long terme. Le Conseil Municipal était épaulé dans sa démarche par un bureau spécialisé. De cette démarche, 4 stratégies ont été retenues et seront formellement approuvées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 décembre prochain. Ces 4 stratégies sont les suivantes :

1. Tourisme
2. Finances
3. Bâtiments
4. Jeunesse

La gestion du patrimoine financier fait partie intégrante de la stratégie « Finances ».

Pour 2022, 3 biens sont proposés à la vente, à savoir l'ancienne maison communale de Mex ainsi que 2 terrains à construire à Epinassey.

Quels sont les critères retenus pour une vente ?

Les biens qui coûtent à la collectivité ou qui ne génèrent aucun revenu seront proposés à la vente.

Les ventes seront-elles échelonnées dans le temps ou en fonctions des événements ?

Les ventes seront échelonnées dans le temps en suivant la logique voulue par la stratégie « Finances » mise en place.

Quelle serait la marge d'autofinancement attendue pour 2022 avec et sans les ventes ?

La marge d'autofinancement telle que présentée dans le budget 2022 se monte à 12.6%. Sans la réalisation des ventes prévues, elle serait de 9.3%.

La Cogest demande à ce que le produit de la vente ne soit pas utilisé pour couvrir les dépenses courantes mais soit utilisé pour financer des projets de grande ampleur ou affecté au remboursement de la dette.

3. QUESTIONS-RÉPONSES – COMPTES D'INVESTISSEMENT

p. 55

Quelle est la signification des abréviations suivantes: PDDE, PGEE et PDR ?

Les inclure sur la liste des abréviations.

PDDE Plan Directeur de la Distribution de l'Eau

PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux

PDR Plan Directeur des Routes

022.5200.10 p. 56 Hôtel de Ville – Site Internet

La commune a dépensé CHF 30'000.- en 2020 et prévoit CHF 40'000.- pour 2022.

De quoi s'agit-il exactement ?

Le montant de 30'000.- est en réalité une provision constituée en 2020 et allouée au concept de communication globale en 2021, comme l'a décidé le Conseil Municipal. Ce montant comprenait également la refonte du journal AgauneInfo. Le montant budgété en 2022 correspond lui au renouvellement du site internet à proprement parlé et inclut le mandat de pilotage de l'agence de communication. La Comcom se réunira en début d'année avec l'agence de communication.

212.5040.03 p 58 Groupe Scolaire

Tous les travaux prévus en 2021 n'ont pas pu être réalisés. Les CHF 130'000.- seront-ils utilisés pour terminer la rénovation de la salle de gym ?

Au budget 2021 non utilisé sera ajouté une partie du budget de 2022, à savoir CHF 50'000.-. Cela permettra de terminer les travaux de rénovation et de mise en conformité nécessaire à ce jour. Les CHF 80'000.- restant du budget 2022 serviront à financer l'étude d'agrandissement du groupe scolaire 2.

272.5610.03 p 58 Participation – HEP

Cette somme de CHF 70'000.- correspond au 10% des frais de fonctionnement de la HEP. Nous constatons une augmentation sensible de ce poste pour 2022. Comment l'expliquer ?

Evolution de la contribution communale

Evolution de la contribution communale (St-Maurice)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
		effectif	effectif	effectif	estimé	planifié	planifié	planifié	planifié
Contribution aux dépenses d'investissement et de location									
Meubles et appareils du bureau		32 807.40	9 761.10	61 148.35	80 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
Mobilier (investissement)		67 201.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Machines, appareils et véhicules		479.00	0.00	1 346.80	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Equipement informatique		134 379.32	145 256.81	132 965.15	140 000.00	140 000.00	140 000.00	140 000.00	140 000.00
Entretien des bâtiments, immeubles		6 444.25	0.00	18 404.27	5 000.00	10 000.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00
Location d'immeubles		119 399.70	138 628.00	161 238.00	165 000.00	165 000.00	465 000.00	465 000.00	465 000.00
sous-total		360 711.62	293 645.91	375 102.57	391 000.00	366 000.00	686 000.00	686 000.00	686 000.00
Participation communale 10%		36 071.16	29 364.59	37 510.26	39 100.00	36 600.00	68 600.00	68 600.00	68 600.00
Contribution aux charges d'exploitation									
Salaires et charges sociales du personnel concerné		5 726 679.20	6 228 124.00	6 889 717.35	7 200 000.00	7 600 000.00	7 800 000.00	7 950 000.00	8 150 000.00
Honoraires intervenants - mandats enseignement de base				372 579.20	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00
Honoraires institutionnels - mandats enseignement de base		55 963.50	24 488.20	46 439.30	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
sous-total		5 782 642.70	6 252 612.20	7 308 735.85	7 650 000.00	8 050 000.00	8 250 000.00	8 400 000.00	8 600 000.00
Participation communale 10%		578 264.27	625 261.22	730 873.59	765 000.00	805 000.00	825 000.00	840 000.00	860 000.00
Total participation communale annuelle		614 335.43	654 625.81	768 383.84	804 100.00	841 600.00	893 600.00	908 600.00	928 600.00

L'augmentation dès 2022 est liée au nouveau statut d'établissement autonome de droit public de la HEP et qui leur impose de supporter le loyer des locaux appartenant à l'Etat du Valais.

312.5610.10 p 59 Participations – Fouilles archéologiques

Aucun montant n'a été prévu au budget. Ne serait-il pas prudent d'y inscrire un montant si de nouvelles constructions sont prévues à St-Maurice ? Ou cela est-il prévu dans les devis ? Notre sous-sol est historiquement riche, donc couteux.

Les règles en vigueur ne nous autorisent malheureusement pas à créer des provisions pour ce genre d'objet. Lorsque nous devons participer aux coûts liés aux fouilles archéologiques, une décision cantonale nous est notifiée afin que nous puissions l'intégrer au budget suivant.

615.5010.20 p 62 Eclairage public

Comment seront utilisés ces CHF 60'000.- ? La municipalité a-t-elle pris en compte les interpellations des conseillers généraux en séance plénière ?

Les CHF 60'000.- sont la première étape du plan lumières résultant principalement de la réponse au postulat déposé devant le conseil général. L'année prochaine, ces investissements accompagneront principalement le projet « Debons Quartery ».

730.5060.01 p 63 Ecopoints Amélioration

Pourquoi aucun montant n'est prévu en 2022 alors que certaines améliorations sont attendues l'année prochaine ?

Tous les travaux d'investissement seront entrepris par STEP SA.

730.5060.04 p. 63 Nouvelle déchetterie – Etudes

Peut-on avoir un aperçu des coûts déjà engagés pour la nouvelle déchetterie (mandats d'études, temps de travail,...) ?

A ce jour nous avons engagé une somme de CHF 8'000.- en frais d'étude.

745.5030.09 p 64 Mex – RC 104

Nous en déduisons qu'il s'agit de travaux sur la route cantonale, subventionnés par le canton.
Effectivement.

850.5040.06 p 65 Bât. Grotte aux Fées

En quelle année sont prévus les travaux de rénovation du bâtiment de la Grotte aux Fées ?

Nous ne sommes pas maître de ce calendrier. Cela dépend principalement du Canton qui souhaite étudier plusieurs variantes de valorisation du site.

4. PLANIFICATION 2022-2025

- En page 77, le tableau des dettes est présenté. Pour nous permettre une meilleure lecture, serait-il possible d'ajouter les chiffres visés pour les années à venir (au minimum les années qui ont un budget élaboré) ?

Un mandat a été donné à notre fiduciaire – comme cela avait été le cas à l'époque – afin qu'elle analyse notre endettement actuel et surtout futur compte tenu des forts investissements qui nous attendent. Une présentation sera donnée lors de la séance du Conseil Général de décembre. De ce mandat ressortiront également les outils nous permettant d'élaborer un plan quadriennal sous une nouvelle mouture et ce, dès le budget 2023.

- Les projets communaux doivent être clairement échelonnés dans le temps, une meilleure prévisibilité attendue. Envisager un « diagramme de Gantt ».

Dès 2021 une gestion de projet a été mise en place au sein de l'administration. Une présentation de cet outil sera faite par M. Vignon lors de la séance du Conseil Général de décembre.

- Dans l'industrie, différents scénarios sont élaborés. La municipalité n'en propose qu'un seul avec une planification linéaire. Pouvez-vous ajouter un scénario avec des conditions moins favorable en indiquant quelles seront les principales mesures à prendre pour limiter le déficit ?

Toujours dans le cadre du mandat attribué à notre fiduciaire et afin d'améliorer notre résultat, nous avons souhaité que cette dernière mène une réflexion sur toutes les prestations proposées par notre Commune. Ces prestations sont-elles facturées ? Si oui le sont-elles au juste prix ? La réponse à ces questions, le choix des investissements et désinvestissements futurs sont autant d'éléments qui nous permettront d'élaborer plusieurs scénarii allant du pessimiste à l'optimiste.

- La planification ne prend pas assez en compte une hausse durable de l'inflation, ni une potentielle hausse des taux d'intérêts.

En ce qui concerne nos dettes à long terme, nous essayons de les échelonner au maximum dans le temps afin de limiter le risque d'une forte hausse des taux d'intérêts et ce, comme le montre le tableau ci-dessous.

Etablissement	Amortis.	Emprunt	Échéance	Taux	Intérêts
Publica	0	3'500'000	20.06.2022	0.17%	5'950
Raiffeisen	0	3'000'000	23.11.2022	0.25%	7'500
BCVs	0	550'000	30.06.2023	0.40%	2'200
PostFinance	0	4'000'000	27.01.2025	0.33%	13'200
SUVA	0	2'100'000	02.02.2026	0.66%	13'860
Crédit Suisse	0	1'500'000	21.12.2026	2.15%	32'250
KA Finanz AG	50'000	300'000	19.02.2027	3.22%	9'660
PostFinance	0	5'000'000	02.04.2027	0.17%	8'500
UBS	75'000	881'250	20.07.2027	1.75%	15'422
SUVA	15'000	925'000	10.11.2027	0.88%	8'140
BCVs	0	2'500'000	02.05.2029	0.54%	13'500
Raiffeisen	0	2'000'000	30.06.2030	1.44%	28'800
Migros-Pensionskasse	0	5'500'000	10.10.2031	0.70%	38'500
PostFinance	100'000	1'400'000	02.05.2034	1.90%	26'600
BCVs	36'000	1'164'000	12.03.2035	0.50%	5'820
BCVs	67'000	1'598'000	25.03.2035	1.58%	25'248
	343'000	35'918'250		0.71%	255'150

Notre commission constate que pour 2022, des emprunts pour CHF 6'500'000.- arrivent à échéance. Les taux d'intérêts sont historiquement bas et les banques sont pénalisées par les intérêts négatifs.

La courbe des taux d'intérêts (court – long terme) est plate.

Nous recommandons de tirer profit de cette situation et de renouveler ces emprunts sur des durées longues, soit au-delà de 2035.

- Pour la crèche-UAPE, quelle sera la capacité d'accueil suite à l'agrandissement des locaux ?
Il est trop tôt aujourd'hui pour quantifier de manière précise les nouvelles capacités d'accueil. Ce qui est certain par contre, c'est que l'agrandissement prévu permettra à notre structure d'accueillir une nurserie.

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Les comptes municipaux dans le cadre du budget présentent un résultat équilibré que nous espérons durable, en excluant les événements exceptionnels.

La Cogest se montre satisfaite de la bonne tenue des charges salariales attendues pour 2022 suite à la réduction du nombre de conseillers. La municipalité doit à présent contenir la hausse de ces coûts qui étaient en constante augmentation depuis 2017.

La marge d'autofinancement, sans la réalisation des ventes prévues du patrimoine immobilier, est attendue à 9.3% avec à terme pour objectif une marge d'autofinancement de CHF 3 millions. L'effort est à saluer.

Notre commission demande à ce que le produit de la vente des biens immobiliers ne soit pas utilisé pour couvrir les dépenses courantes mais soit utilisé pour financer des projets améliorant le bien être (green et smart city), la visibilité et l'attractivité de notre commune pour les familles et les entreprises. Cet argent peut également être utilisé pour contenir ou rembourser la dette. Pour rappel, le ratio de dette brute en % des revenus courants est prévu à 203.1% et est qualifié de critique. Il n'est pas envisageable d'augmenter davantage l'endettement et une brusque hausse des taux d'intérêts avec une inflation durable ne doit pas être sous-estimée. Les emprunts qui devront être prochainement renouvelés devraient faire l'objet d'un amortissement régulier, aussi modeste soit-il. Nous recommandons de tirer profit de la situation en matière de taux d'intérêts et de renouveler ces emprunts sur des durées longues, soit au-delà de 2035.

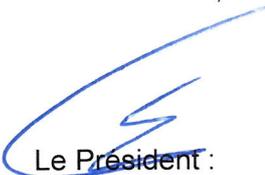
Notre commune a contracté pour CHF 36 millions de dettes et la situation, héritée du passé, est sur ce point peu enviable. Néanmoins, lors de cette nouvelle législature, la Cogest a constaté que la municipalité avait mis en place des outils (comptabilité analytique, gestion de projets, diagramme de Gantt) et prévu d'analyser en détail toutes les prestations que la commune dispense et pour quels coûts. Un rapport complet avec les mesures à entreprendre est attendu. Des coupes seront sans doute nécessaires et des hausses de taxes, à l'exception des services qui doivent être autofinancés, ne sont pas souhaitées. Enfin, les petites économies doivent être encouragées dans les différents services.

Il est clair que le rééquilibrage prendra du temps, mais cette vision à long terme portera ses fruits.

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses 9 membres présents, d'adopter le budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal et d'accepter que le coefficient et l'indexation restent inchangés, respectivement à 1.25 et 160%.

Saint-Maurice, le 1^{er} décembre 2021


Le Président :
François Bruchez


Le Rapporteur :
Dominique Thiévent

